

FICHE DE POSTE

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant(e) référent(e) de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)
	PLACE DU POSTE	L'ERSEH est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice en charge de l'École inclusive Conseillère Technique de la Rectrice.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Concourant aux missions de la Maison Martiniquaise des Personnes en Situation de Handicap (MMPH), l'ERSEH contribue au suivi du parcours scolaire de l'élève et à l'information des familles.
	MISSIONS	<p>L'enseignant référent a pour mission d'assurer la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) établis par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapés). Il est compétent pour les élèves handicapés des premier et second degrés, y compris les élèves de l'enseignement supérieur scolarisés en lycée (BTS, CPGE), et quel que soit le type de scolarisation public, privé ou médico-social.</p> <p>Ce rôle est particulièrement important lors des changements de lieu ou de mode de scolarisation, afin d'éviter les ruptures dans les prises en charge ou les adaptations pédagogiques.</p>
	FONCTIONS	<p>L'enseignant référent est, au sein de l'Éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention, auprès desquels il assure une mission d'accueil et d'information. • Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation. • Il veille à la cohérence et à la continuité du projet personnalisé de scolarisation de la maternelle au lycée. • Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MMPH. • Dans le cas d'une première notification, il a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseil tant auprès des équipes enseignantes que des familles. • Les enseignants référents travaillent en étroite collaboration avec les IEN de leur secteur d'intervention et les chefs d'établissements. Ils apportent appui et conseil aux familles. • Il réunit et anime les équipes de suivi de scolarisation. Il en rédige les comptes rendus via le GEVASCO et en assure la diffusion auprès des acteurs concernés. • Il recueille des éléments d'observations en milieu scolaire qu'il transmet à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. • Il est le correspondant du Service de l'École Inclusive pour la mise en œuvre du PPS (notification d'affectation, attribution de matériel pédagogique adapté, quotité d'accompagnement humain). • Il est un des acteurs du fonctionnement des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS). • Il participe à la tenue et à la mise à jour des bases de données indispensables au pilotage national, académique de la scolarisation des élèves handicapés.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une bonne connaissance des différents troubles et des dispositifs institutionnels, des problématiques de la scolarisation des élèves en situation de handicap ; • Connaître les parcours de scolarisation dans le premier et le second degré ainsi que les partenaires et les ressources existantes ; • Maîtriser les outils numériques ; • Avoir de bonnes capacités relationnelles (travail d'équipe, écoute, médiation, reddition des comptes, éthique, confidentialité et discrétion professionnelle) ; • Posséder le sens de l'organisation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Être titulaire du CAPPEI ou d'un diplôme équivalent
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME HORAIRE et INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) et IMP (IR 1995)
	MODALITES DE CANDIDATURE	Dossier de candidature : une lettre de motivation, un curriculum vitae, le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation et un avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé. Entretien avec une commission académique de recrutement.